



Projet référentiel Certification Périodique des Professionnels de Santé

Groupe de travail CNP GOGM:

Référents :

- Philippe DERUELLE
- Emmanuel PEIGNE
- Michèle SCHEFFLER

Participants :

- Catherine FOHET
- Joëlle BELAISCH ALLART
- Israël NISAND
- Isabelle HERON
- Sophie CATTEAU JONARD
- Sandrine BRUGERE

Table des matières

INTRODUCTION

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

INTRODUCTION

LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure *"indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances"*.

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1^{er} janvier 2023 ; pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des professionnels des CNP. Elle ajoute cependant, aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part), 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle".

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

MÉTHODE D'ÉLABORATION.

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNP de Gynécologie-Obstétrique et Gynécologie Médicale ont été définies par un comité scientifique désigné par le conseil d'administration (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Pour ce travail, le Conseil Scientifique du NP de Gynécologie-Obstétrique et Gynécologie Médicale a pris en compte le référentiel de formation initiale pour que les spécialistes puissent **définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle**. Le référentiel ainsi construit a ensuite été validé par le bureau du CNP.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé.

Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être **conforme à une fiche méthode de la HAS**, soit répondre à **des critères de labellisation des actions par le CNP** suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- Validation par un comité scientifique au sein du CNP
- Action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- Action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- Identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- Qualification et compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- Absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- Déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- Évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques, associations de patient(e)s ...).

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les spécialistes pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le spécialiste de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNP de Gynécologie-Obstétrique et Gynécologie Médicale devra évaluer a priori ou a posteriori ces **actions "hors liste"**, à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée (*jointe en annexe*

en attente de validation), afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Un questionnaire d'autoévaluation des besoins de formation sera mis à la disposition des spécialistes par le CNP de Gynécologie-Obstétrique et Gynécologie Médicale. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification et donc à choisir dans le référentiel les actions les plus pertinentes pour atteindre cet objectif qualitatif.

CRITÈRES DE VALIDATION. TÉLÉSERVICE 'MaCertifProSanté'.

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, les médecins devront avoir validé des actions, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification.

Le CNP GO GM a défini un **nombre d'actions minimum à valider qui est de deux pour chaque bloc pour le cycle de certification de 6 ans.**

Outre les **attendus du CNP et critères d'éligibilité pour chaque type d'action**, le tableau du référentiel du CNP GO GM mentionne également les **éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation** d'une action.

Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification.

Les actions validées par chaque médecin seront intégrées dans **espace personnel du téléservice 'MaCertifProSanté'**, piloté par l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

Le **CNP GO GM** a travaillé à la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM. Il **assurera l'information et l'assistance des gynécologues** pour accomplir leurs parcours de certification. Il assurera également la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP GO GM participera enfin, avec la commission professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP) à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

La **validation finale d'un cycle de certification** sera assurée par **l'Ordre des Médecins** : cette validation ouvrira *de facto* le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNP GO GM avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que nous réalisons déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

Validation : Réalisation de deux actions parmi les 20 proposées

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.1	Formation au titre du DPC publiées par l'ANDPC (Agence DPC) : correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux : https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Fiche ressource : liste actualisée des actions ANNEXE 2 : Orientations prioritaires nationales et GO et GM (ANDPC) Document preuve : DPC : attestation de réalisation de l'action de DPC + programme
1.2	Formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés QUALIOPI ou figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Document preuve : FC : attestation de réalisation de l'action de formation continue + programme
1.3	Participation à un congrès de niveau national ou international	Participant auditeur à un Congrès national validé par le CNP (Une unité de cette activité correspond à 6 demi-journées en 6 ans.)	Fiche ressource : Liste des congrès nationaux ANNEXE 3 : Liste des congrès et réunions professionnelles qui seront labellisés par le CNPGO-GM (au 24 mars 2024) Document preuve : attestation de présence mentionnant la participation
1.4	Participation à une journée régionale (ou deux demi-journées) d'un colloque ou d'une association, validés par le CNP pour une durée de 6 ans, ou Réseau de périnatalité, ou de Réseau de soins spécifiques (infertilité, cancer, endométriose, ...) dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Une unité de cette activité correspond à 6 demi-journées en 6 ans.	Document preuve : Attestations de participation à des congrès ou réunions professionnelles
1.5	Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale (DU, DIU)	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Fiche ressource : ANNEXE 4 : Fiche d'évaluation a priori ou a posteriori des actions « Hors Liste » - en cours de rédaction Document preuve : DIU/DU : attestation de formation DIU/DU + programme

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.6	Validation d'une démarche d'accréditation poursuivie pendant la période de 6 ans	•Publiée par la HAS sur le SIAM 2 (www.accreditation-des-medecins) •A destination des gynécologues obstétriciens •Élaboré par l'organisme d'accréditation gynécologues obstétriciens (GYNERISQ) •Bilan annuel validé par un expert HAS	Document preuve : Attestation d'accréditation couvrant la période
1.7	Activités d' enseignement délivrées dans le cadre d'une - Université dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale à destination des internes, médecins, sages femmes, infirmières, kinésithérapeute, etc.	Une unité de cette activité correspond à un enseignement pendant un an.	Document preuve : Enseignement : Programme d'enseignement
1.8	Maitrise de stage universitaire pour les internes	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Document preuve : Attestation de stage de l'étudiant(e) auprès de son maître de stage
1.9	Activités de conférencier dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale lors d'un congrès national ou international ou lors d'une session de formation organisée par un organisme de formation (article L.6351-7-1 du code du travail).	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Une unité de cette activité correspond à une activité régulière soit 3 pendant les 6 ans.	Document preuve : Orateur à un congrès national ou international en présentiel : attestation de participation au congrès
1.10	Activités de recherche	Participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un ESPT** ou par le CNP GOGM, d'une université, d'un appel d'offre international	Document preuve : Recherche : attestation de participation à un PHRC, référencement dans Clinical Trials ou attestation de PI fournie par les DRI ou DRCI
1.11	Travaux d' expertise	Expertise réalisée dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance exigée par : sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, ABM, autres agences nationales ou européennes intervenant dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale	Document preuve : Attestations de participation ou ordres de missions et transmission du travail d'expertise

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.12	Publications ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues référencées (<i>ANNEXE 6 : Liste des revues recommandables</i>).	Rédaction d'un article en rang utile, 1er 2ème 3ème avant dernier ou dernier auteur Une unité de cette activité correspond à une publication pendant les 6 ans. Une revue de lecture ou commentaire d'article pendant un an sera retenu comme une unité de cette activité.	Document preuve : La publication, Liste des publications (pubmed), h-score, SIGAPS
1.13	Participation au comité éditorial de revues scientifiques dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale (<i>ANNEXE 6 : Liste des revues recommandables</i>).	Participation au Comité éditorial de la revue scientifique en question Une unité de cette activité correspond à une activité régulière pendant les 6 ans.	Document preuve : Attestation de participation
1.14	Abonnement à une revue médicale dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale		Fiche ressource : Liste des revues recommandables en <i>ANNEXE 5 : Liste des formations diplômantes et certifiantes</i> Document preuve : Preuve de l'abonnement
1.15	Participation régulière à des réunions formalisées de revue bibliographique dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Une unité de cette correspond à une revue bibliographique par trimestre pendant un an	Document preuve : Activité de reviewing: copie de l'activité dans PUBLON
1.16	Programme intégré* proposé par un organisme agréé DPC , validé par l'ANDPC (Agence DPC), correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Document preuve : Attestation de réalisation de l'action de DPC + programme
1.17	Programme intégré* proposé par un organisme agréé DPC , validé par l' Agence DPC , correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux	Test de concordance des scripts <u>Haute Autorité de Santé - Test de concordance de script (TCS) (has-sante.fr)</u> Une unité de cette activité correspond à 3 tests pendant les 6 ans.	Document preuve : Attestation de réalisation de l'action de DPC + programme
1.18	Programme intégré* proposé par un organisme agréé DPC , validé par l'ANDPC (Agence DPC), correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Simulation en santé	Document preuve : Attestation de réalisation de l'action de DPC + programme

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.19	Programme intégré* proposé par un organisme agréé DPC , validée par l'ANDPC (Agence DPC), correspondant aux orientations prioritaires établies par le CNPGOGM ou aux orientations prioritaires nationales concernant les gynécologues obstétriciens et gynécologues médicaux	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Analyse de cas cliniques	Document preuve : Attestation de réalisation de l'action de DPC + programme
1.20	CNP GOGM Possibilité pour le médecin de proposer une action hors liste à valider par le CNP	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider	Document preuve : Demande de proposition de formation ou sur pièce

** Un programme intégré est une combinaison de typologies d'action (Formation continue, Evaluation des Pratiques Professionnelles et Gestion des Risques)*

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

Validation : Réalisation de deux actions parmi les 17 proposées

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
2.1	Action d'analyses de pratiques ou de gestion des risques, à caractère scientifique ou professionnel, dispensée par des organismes de formation labélisés QUALIOPI ou figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail)	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Document preuve : Attestation de réalisation de l'action de formation continue + programme
2.2	Validation des blocs « sécurité des patients » et « pratiques professionnelles » de l'accréditation HAS	•Publiée par la HAS sur le SIAM 2 (www.accreditation-des-medecins.fr) •A destination des gynécologues obstétriciens •Élaboré par l'organisme d'accréditation gynécologues obstétriciens (GYNERISQ) •Bilan annuel validé par un expert HAS	Document preuve : Attestation d'accréditation couvrant la période
2.3	Exercice coordonné et protocolisé d'une équipe pluri-professionnelle de soins en ambulatoire	Une unité de cette activité correspond 1 démarche d'exercice coordonné et protocolisé par an	Document preuve : Attestation d'activité dans la démarche
2.4	Maitrise de stage universitaire	Une unité de cette activité correspond 1 étudiant encadré pendant 6 mois	Document preuve : Attestation de stage
2.5	Indicateurs de qualité et de sécurité des soins	Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins Une unité de cette activité correspond 1 travail pendant un an	Document preuve : Attestation de participation au travail
2.6	Gestion des risques en équipe	Une unité de cette activité correspond 1 travail pendant un an	Document preuve : Attestation de participation au travail
2.7	Actions d'amélioration des pratiques organisées par les professions (CNP, Ordres, syndicats, Sociétés savantes), le ministère ou des agences	Missions d'expertise, participation à des recommandations professionnelles ou à des protocoles Une unité de cette activité correspond à un travail	Document preuve : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés. Attestations de participation ou ordres de missions

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
2.8	Registre des pratiques médicales	Participation à un registre de pratiques poursuivie pendant une année	Fiche ressource : <i>ANNEXE 6 : Liste des revues recommandables</i> Document preuve : Attestation
2.9	Charte de pratique	Participation à l'élaboration d'une Charte de Pratique Clinique et exercice médical dans le respect de la Charte	Document preuve : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés. Attestation de présence aux réunions de formation.
2.10	RMM	Participation à des RMM , Une unité de cette activité correspond à un par trimestre pendant un an	Document preuve : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.11	RCP	Participation à des RCP , Une unité de cette activité correspond à un par trimestre pendant un an	Document preuve : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.12.	CREX	Participation à des CREX , Une unité de cette activité correspond à un par trimestre pendant un an	Document preuve : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.13	STAFF	Participation à des STAFF de service, Une unité de cette activité correspond à la participation des staffs du service pendant un an	Document preuve : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.14	Participation à des activités transversales d'évaluation au sein de l'établissement	ISO, certification, APP, vigilance, protocoles, analyses de parcours de soins, patient traceur, CLIN, CLUD, CLAN, IQSS, etc... Une unité de cette activité correspond à une de ces activités pendant un an	Document preuve : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.
2.15	Participation à des instances des sociétés savantes, clubs, organismes agréés, CNP	Participation au conseil d'administration, bureau, commissions Une unité de cette activité correspond à une participation pendant une année	Document preuve : Justificatifs de participation aux activités transversales de l'établissement, aux instances ou commissions concernés.

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
2.16	Expertises médicales	CCI, ANSM... Une unité de cette activité correspond à une expertise pendant une année	Document preuve : Attestations de participation ou ordres de missions
2.17	Possibilité pour le médecin de proposer une action hors liste à valider par le CNP	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider	Document preuve : Demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

Validation : Réalisation de deux actions parmi les 17 proposées

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
3.1	Validation du bloc « amélioration de la relation avec les patients » de l'accréditation HAS	•Publiée par la HAS sur le SIAM 2 (www.accreditation-des-medecins) •A destination des gynécologues obstétriciens •Élaboré par l'organisme d'accréditation gynécologues obstétriciens (GYNERISQ) •Bilan annuel validé par un expert HAS	Document preuve : Attestation d'accréditation couvrant la période
3.2	Action de formation « relation patient » dispensées par des organismes de formation labélisés QUALIOPI ou figurant sur la liste des OF	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Document preuve : Attestation de réalisation de l'action de formation continue + programme
3.3	Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la « relation patient » organisées par les universités	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Document preuve : Diplôme ou certificat
3.4	Programmes de santé, associant le patient ou pour le patient, relatif à des informations pour le patient dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients , par exemple : éducation thérapeutique...patients experts... ; participation à une activité de veille bibliographique avec adaptation de l'information (abstract de vulgarisation scientifique et médicale) ; animation de réunions d'information auprès des patients ou du public	Document preuve : <i>Attestation de participation</i>
3.5	Relation médecin – patient	Participation à un dispositif d'annonce : diagnostic d'un cancer, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique	Document preuve : <i>Déclaratif</i>

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
3.6	Relation médecin – patient	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs , permettant de travailler sur des situations cliniques devant et avec ses pairs, centrés sur la relation avec le patient, en particulier dans le cadre de la prise en charge de la souffrance morale et physique des patients .	Document preuve : Attestation de participation
3.7	Information dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Programmes patients (éducation thérapeutique, e-santé ...)	Document preuve : document attestant la conception et/ou la participation à un programme associant des patients
3.8	Patients traceurs	Participation à un programme patient-traceur	Fiche ressource : Haute Autorité de Santé - Patient traceur (has-sante.fr) Document preuve : Attestant à la participation à la méthode du patient traceur
3.9	Information dans le domaine de la gynécologie obstétrique et de la gynécologie médicale.	Evaluation des fiches d'information patient	Document preuve : attestation de participation
3.10	CNP GOGM Possibilité pour le médecin de proposer une action hors liste à valider par le CNP	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider	Document preuve : Demande de proposition de formation ou sur pièce

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
3.11	Evaluation de la qualité des soins	PROMs (Résultat de santé perçu par le patient)	Fiche ressource : Haute Autorité de Santé - Aide à l'utilisation des PROMs en pratique clinique courante (has-sante.fr) Document preuve : synthèse du cycle réalisé et plan d'action pour améliorer la qualité des soins fournis et/ou la qualité de l'expérience des soins donnés ; participation à un registre de pratiques professionnelles
3.12	Evaluation de la qualité des soins	PREMs (Expérience de soins perçue par le patient)	Fiche ressource : Haute Autorité de Santé - Qualité des soins perçue par le patient - Indicateurs PROMs et PREMs : panorama d'expériences étrangères et principaux enseignements (has-sante.fr) Document preuve : synthèse du cycle réalisé et plan d'action pour améliorer la qualité des soins fournis et/ou la qualité de l'expérience des soins donnés ; participation à un registre de pratiques professionnelles
3.13	Activité de prévention/éducation thérapeutique/médiations	Actions permettant d'acquérir une connaissance du numérique en santé et de ses usages en termes d'amélioration des pratiques et des parcours de soins , incluant la relation avec le patient, et développer une démarche de gestion des risques dans ce domaine.	Document preuve : Feuille de présence aux activités des Commissions Qualité/Gestion des Risques ou des Commissions des Usagers des établissements
3.14	Activité de prévention/éducation thérapeutique/médiations	Actions facilitant le partage d'expériences inter professionnelles pour améliorer la prise en charge des patients vulnérables , lutter contre l'inégalité d'accès aux soins et les discriminations	Document preuve : Feuille de présence aux activités des Commissions Qualité/Gestion des Risques ou des Commissions des Usagers des établissements

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
3.15	Activité de prévention/éducation thérapeutique/médiations	Actions de promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins	Document preuve : Feuille de présence aux activités des Commissions Qualité/Gestion des Risques ou des Commissions des Usagers des établissements
3.16	Activité de prévention/éducation thérapeutique/médiations	Enquêtes de satisfaction annuelles des patients voire patient /médecin Une unité de cette activité correspond à un travail pendant un an	Document preuve : Feuille de présence aux activités des Commissions Qualité/Gestion des Risques ou des Commissions des Usagers des établissements
3.17	Possibilité pour le médecin de proposer une action hors liste à valider par le CNP	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider	Document preuve : Demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider
3.18	CNP GOGM Possibilité pour le médecin de proposer une action hors liste à valider par le CNP	Le CNP jugera après demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider	Document preuve : Demande de proposition de formation ou sur pièce

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

Validation : Réalisation de deux actions parmi les 11 proposées

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
4.1	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'“auto-repérage” ou de l'“auto-dépistage”	• Renseignement de 3 questionnaires sur la période de 6 ans • Propositions de questionnaires et d'outils de suivi en ANNEXE 9 : Questionnaires d'auto-évaluation de santé préconisés par le CNP GO-GM	Document preuve : Attestation transmise par la plateforme
4.2	Validation du bloc « Santé du Professionnel » de l'accréditation HAS	• Publiée par la HAS sur le SIAM 2 (www.accreditation-des-medecins.fr) • A destination des gynécologues obstétriciens • Élaboré par l'organisme d'accréditation gynécologues obstétriciens (GYNERISQ) • Bilan annuel validé par un expert HAS	Document preuve : Attestation d'accréditation couvrant la période
4.3	Formation sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Actions de formation « santé du professionnel » dispensées par des organismes de formation labélisés QUALIOPI, figurant sur la liste des OF ou labellisé ODPC	Document preuve : Attestation de réalisation de l'action de formation continue + programme
4.4	Formation sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type DIU « soigner les soignants »	Fiche ressource : (DIU Soigner les soignants (diu-soignerlessoignants.fr)) Document preuve : Diplôme attestant la validation du DIU
4.5	Formation sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Formation à la prise en compte de l'ergonomie au travail	Document preuve : Attestation de réalisation de l'action de formation
4.6	Groupes d'échange et d'analyse entre pairs , permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Document preuve : Attestation de réalisation de l'activité

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
4.7	Auto-évaluation de son état de santé	Auto-évaluation de l'état de santé et identification de points de difficultés et mise en place de mesures préventives Une unité de cette activité correspond au moins à une auto-évaluation tous les 6 ans	Fiche ressource : <i>ANNEXE 8 Questionnaires d'auto-évaluation de santé préconisés par le CNP GO-GM</i> Document preuve : Déclaratif
4.8	Actions dans le domaine de la prévention en santé	Programme de prévention en santé (calendrier vaccinal, Dépistages...)	Document preuve : Déclaratif
4.9	Visite médicale régulière de prévention	Au moins tous les 6 ans	Document preuve : Certificat médical
4.10	Suivi par un médecin traitant référent autre que soi-même	Déclarer un médecin traitant autre que soi-même	Document preuve : Déclaratif
4.11	Possibilité pour le médecin de proposer une action hors liste à valider par le CNP	Le CNP Le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider	Document preuve : demande de proposition de formation (à priori) ou sur pièce (à posteriori) et devra valider

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Conseil Scientifique

ANNEXE 2 : Orientations prioritaires nationales et GO et GM (ANDPC)

ANNEXE 3 Liste des congrès et réunions professionnelles qui seront labellisés par le CNPGO-GM (au 24 mars 2024)

ANNEXE 4 Fiche d'évaluation a priori ou a posteriori des actions « Hors Liste »

ANNEXE 5 Liste des formations diplômantes et certifiantes

ANNEXE 6 Liste des revues recommandables

ANNEXE 7 Liste des registres : ESSURE, CONTRAGYN, EPIGYN

ANNEXE 8 Questionnaires d'auto-évaluation de santé préconisés par le CNP GO-GM

Liste des Abréviations

ABM	Agence de la Biomédecine
ANDPC	Agence du Développement Professionnel Continu
ANS	Agence du Numérique en Santé
ANSM	Agence Nationale pour la Sécurité du médicament
APP	Analyse de pratiques professionnelles
CCI	Commission de Conciliation et d'Indemnisation
CLAN	Comité de Liaison Alimentation Nutrition
CLIN	Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
CLUD	Comité de Lutte contre la Douleur
CNCP	Conseil National de Certification Périodique
CNP GOGM	Conseil National Professionnel de Gynécologie Obstétrique et de Gynécologie Médicale
CREX	Commission de Retour d'Expérience
CS	Conseil Scientifique
DIU	Diplôme Inter Universitaire
DPC	Développement Professionnel Continu
DU	Diplôme Universitaire
EPP	Evaluation des Pratiques Professionnelles
ESPT	Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
FMC	Formation Médicale Continue
FSM	Fédération des Spécialités Médicales
GDR	Gestion des Risques
HAS	Haute Autorité de Santé
HCSP	Haut Conseil de la Santé Publique
IQSS	Indicateurs de Qualité Sécurité des Soins

ISO	International Organization for Standardization
OA	Organisme agréé d'accréditation
ODPC	Organisme de Développement Professionnel Continu
OF	Organisme de Formation
PREMs	Patient reported Experience Measures - Expérience de soins perçue par le patient
PROMs	Patient Reported Experience Measures - Résultat de santé perçu par le patient
RCP	Réunion de concertation Pluridisciplinaire
RMM	Revue Morbi Mortalité
SFAR	Société Française des Anesthésistes Réanimateurs

ANNEXE 1: CONSEIL SCIENTIFIQUE

Référents :

- Philippe DERUELLE
- Emmanuel PEIGNE
- Michèle SCHEFFLER

Participants :

- Catherine FOHET
- Joëlle BELEISCH ALLART
- Israël NISAND
- Isabelle HERON
- Sophie CATTEAU JONARD

ANNEXE 2 : ORIENTATIONS PRIORITAIRES NATIONALES ET GO ET GM (ANDPC)

Pour le triennal 2023-2025, elles sont définies par trois arrêtés ministériels publiés au journal officiel :

- L'arrêté ministériel du [7 septembre 2022](#) ;
- L'arrêté complémentaire du [8 décembre 2022](#) ;
- L'arrêté complémentaire du [10 Février 2023](#).

Extrait des orientation nationales et des orientations GO GM :

ORIENTATIONS 2023 – 2025

Applicable aux GO et GM

Orientations prioritaires de développement continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions

I. Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge

Orientation no 1 : Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale ;

Orientation no 2 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance ;

Orientation no 3 : Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur ;

Orientation no 4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers ;

Orientation no 5 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux adultes ;

Orientation no 6 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux enfants ;

Orientation no 7 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;

Orientation no 8 : Prise en charge palliative et accompagnement de la fin de vie ;

Orientation no 9 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites.

II. Amélioration de l'organisation, de la pertinence et de la qualité des soins

Orientation no 10 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;

Orientation no 11 : Numérique en santé ;

Orientation no 12 : Accompagnements des aidants.

III. Renforcement de la réflexion et des principes éthiques en santé

Orientation no 13 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;

Orientation no 14 : Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance dans la pratique du soin et de l'accompagnement ;

Orientation no 15 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques.

Orientation no 295 : Gestion pratique de la violence et de l'agressivité du patient et de son entourage

Orientations prioritaires de développement continu de politique nationale de santé s'adressant à certaines professions de santé

I. Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge

Orientation no 18 : Promotion, prévention et prise en charge en matière de santé sexuelle ;

Orientation no 19 : Repérage, accompagnement et prise en charge des pratiques addictives ;

Orientation no 20 : Appréhension des enjeux liés à la santé environnementale ;

Orientation no 23 : Diagnostic précoce et prise en charge de l'endométriose ;

II. Amélioration de l'organisation, de la pertinence et de la qualité des soins

Orientation no 31 : Bon usage des médicaments ;

Orientation no 32 : Juste prescription des examens complémentaires ;

Orientation no 33 : Amélioration de la pertinence des parcours prioritaires ;

Orientation no 34 : Amélioration de la pertinence des actes chirurgicaux ;

III. Renforcement de la réflexion et des principes éthiques en santé

Orientation no 36 : Annonce d'une mauvaise nouvelle ou du diagnostic d'une maladie grave ;

Orientation no 37 : Intégration d'une démarche de décision médicale partagée.

Orientation commune aux médecins spécialisés en gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale et aux sage-femmes :

Orientation no 41 : Repérage et prise en charge médicale des situations à risque d'asphyxie fœtale intra-partum.

Médecins spécialisés en gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale :

Orientation no 83 : Diagnostic et prise en charge des troubles pelvi-périnéaux de la femme.

Orientation n° 219 : Optimisation de la prise en charge des troubles des pathologies gynécologiques fonctionnelles ou bénignes chez la femme,

Orientation n° 220 : Infertilité et accès à la parentalité,

Orientation n° 221 : Dépistage et diagnostic anténatal : biologie, imagerie et génétique,

Orientation n° 222 : Suivi médical de la grossesse, du projet conceptionnel au post-partum.

ANNEXE 3 LISTE DES CONGRES ET REUNIONS PROFESSIONNELLES QUI SERONT LABELLISES PAR LE CNPGO-GM (AU 24 MARS 2024)

- Existence d'un comité scientifique indépendant de l'industrie (à valider par le conseil scientifique du CNP GOGM)
- Liste à vocation évolutive après validation par le CNP GOGM

Congrès de Gynécologie-Obstétrique

- Paris Santé Femmes
- Congrès de la FIGO
- Journées de la Société Française de Sénologie et de Pathologie Mammaire
- Journée annuelle du GEDO
- GYN Caraïbes
- Genesis
- INFOGYN
- Congrès SFSPM : Journées Sénologie Pathologie
- PELVICHEARTH
- Journée du GEMVI
- SFOG
- Congrès de la Société française de colposcopie et de pathologie vaginale
- Assises Nationales de Gynécologie

- EPUNG
- Journées Jean Cohen
- Rencontres de Port Royal
- Journées de Médecine fœtale de Port Royal
- Journées de Périnatalité d'Antoine Béclère
- Journées amazoniennes de Gynéco-obstétrique
- Workshop FRANCOGYN
- ABC de la fertilité (Angers)
- Journée du GRIG
- JF3S de sexologie - Journées francophones de sexologie et santé sexuelle
- Paris Vidéo
- Journées du GINECO (journées nationales onco-gynéco)
- Rencontres médico-légales en Gynécologie Obstétrique

Congrès d'échographie ou de médecine fœtale

- Congrès de la Société Française de Médecine Périnatale
- Nouvelles journées d'échographie fœtale
- Journées d'imagerie de la femme et du fœtus
- Congrès de médecine fœtale de Montpellier « diagnostic anténatal et devenir »
- Journées de Médecine Fœtale (Aix)
- Journées de Périnatalité d'Antoine Béclère
- Journées de médecine fœtale de Port-Royal

Congrès de Chirurgie Gynécologique

- Journées de la SCGP
- Journées Daniel DARGENT
- SIFUD
- Le choix des armes (Marseille)
- Workshop FRANCOGYN

Congrès de Médecine de la reproduction

- FFER
- ESHRE
- Journées des CECOS
- Journées de la SALF
- Journées des BLEFCO
- Journées de la SMR
- Journées du GRECOT

Congrès régionaux :

- **Congrès de gynécologie médicale**
- Journées annuelles des Collèges Régionaux de Gynécologie Médicale
- **Congrès, colloques et journées des Réseaux Périnataux et des CPDPN**
- **Congrès régionaux de Gynécologie obstétrique, dont :**
- Rencontres Bretonnes de Gynécologie-Obstétrique (RBGO) (Rennes et Brest)
- Journée régionale Endo Breizh (filière endométriose)
- Assises de gynécologie obstétrique (Nord)
- J2A (Journée de l'Arc Alpin en Gynécologie-Obstétrique et Médecine de la Reproduction)
- Journées régionales de gynécologie obstétrique de Champagne Ardenne
- Les Journées scientifiques du Réseau Sécurité Naissance Pays de Loire
- Le Staff Inter maternité Pays de Loire
- JLARGO (Occitanie)
- Journées du Collège des gynécologues obstétriciens d'Alsace
- Journées annuelles du CEGOP (cercle d'études des Gynéco obstétriciens du Parc)
- Journées annuelles du réseau Naitre en Alsace
- Journée annuelle POLYGYN
- Journée du CPDPN de Poitou-Charentes
- Journée PERINAT'AURA (Auvergne Rhône-Alpes)
- Journée du CEGORIF (cercle des hôpitaux généraux d'île de France)
- Journée Paris vidéo

- Congres JAIME (Nouvelle Aquitaine)
- ARGA association régionale des gynécologues obstétriciens d’Auvergne
- Journées de la femme (Gynéco-Obstétrique)
- Journées de la femme (échographie)
- Journées scientifique réseau Méditerranée
- Journées ENDAURA (filière endométriose Auvergne Rhône-Alpes)
- Rencontres Nancéiennes de Gynécologie Obstétrique
- SFMP à Nancy
- Congrès REIMS
- CEGOP Colmar
- CGOA Strasbourg

Congrès internationaux

En cours d’élaboration

ANNEXE 4 FICHE D'EVALUATION A PRIORI OU A POSTERIORI DES ACTIONS « HORS LISTE »

INTITULE DE L'ACTION :			
Organisme proposant l'action :		Téléphone :	
Contact :		Mail :	
Description de l'action proposée selon des critères :		Evaluation par le CNP	
Généraux et méthodologiques	Arguments de l'organisme prestataire	Pondération	Observations
Action relevant du champ d'activité de la spécialité		☐ Satisfait ☐ Partiellement satisfait ☐ Non satisfait	
Adéquation aux méthodes de la HAS		☐ Satisfait ☐ Partiellement satisfait ☐ Non satisfait	
Adaptation aux professionnelles en GO et GM		☐ Satisfait ☐ Partiellement satisfait ☐ Non satisfait	
Qualification et compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions		☐ Satisfait ☐ Partiellement satisfait ☐ Non satisfait	
Scientifiques et pédagogiques	Arguments de l'organisme prestataire	Pondération	Observations
Identification des objectifs scientifiques et pédagogiques		☐ Satisfait ☐ Partiellement satisfait ☐ Non satisfait	
Ethiques et d'indépendance	Arguments de l'organisme prestataire	Pondération	Observations
Mise en œuvre indépendante de toute influence financière directe		☐ Satisfait ☐ Partiellement satisfait ☐ Non satisfait	
Déclaration d'intérêts des concepteurs, intervenants ou modérateurs d'action transmise et examinée par le CNP		☐ Satisfait ☐ Partiellement satisfait ☐ Non satisfait	
Information et évaluation	Arguments de l'organisme prestataire	Pondération	Observations
Modalités de l'évaluation prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)		☐ Satisfait ☐ Partiellement satisfait ☐ Non satisfait	
COMMENTAIRE ET DECISION :			

Nota Bene : la « non-satisfaction » à au moins un critère ou trois critères « partiellement satisfait » fera l'objet d'un rejet après demande de complément

ANNEXE 5 LISTE DES FORMATIONS DIPLOMANTES ET CERTIFIANTES

Liste qui sera actualisée

DIU Ouest

Rennes et Brest :

- DIU de pathologies foetales
- DIU Sénologie
- DIU européen d'Oncologie
- DIU AMP (hors FST)
- DIU chirurgie vaginale
- DIU de pathologie maternelles obstétricales (GHR)
- DIU de mécanique obstétricale

Nantes :

- DIU de Mécanique et technique obstétricales
- DIU de Médecine foetale
- DIU de colposcopie
- DIU de Sénologie oui
- DIU d'échographie
- DIU de sexualité
- DIU d'Orthogenie.

Angers :

- DIU de Mécanique et technique obstétricales
- DIU d'échographie
- DIU de Sénologie
- DIU de Colposcopie
- DIU de Chirurgie vaginale

- DIU de Trans identité
- DIU de Médecine fœtale
- DIU d'Infertilité (hors FST)

Tours :

- DIU de Mécanique et technique obstétricales
- DIU de Médecine fœtale
- DIU de Colposcopie
- DIU de Sénologie
- DIU d'échographie
- DIU de chirurgie vaginale
- DIU de coelioscopie
- DIU de reconstruction mammaire
- DIU de stérilité (hors FST)
- DIU de sexualité (Gynéco-médicale)
- DIU de ménopause (Gynéco-médicale)
- DIU de contraception. (Gynéco-médicale)
- DIU d'orthogénie.

Paris :

- DIU PATHOLOGIES MATERNELLES ET GROSSESSE - Université Paris Saclay
- DU Approfondissement de traitement de l'infertilité - Université Paris Saclay
- DIU Auriculothérapie - Université Paris Saclay
- DIU Chirurgie laparoscopique avancée - Université Paris Saclay
- DU Colposcopie et Hystéroscopie en consultation - Université Paris Saclay
- DU Deuil et travail de deuil - Université Paris Saclay
- DIU Échographie gynécologique et obstétricale - Université Paris Saclay
- DIU Gynécologie de l'enfance et de l'adolescence - Université Paris Saclay
- DIU Hypnose clinique et techniques d'activation de la conscience - Université Paris Saclay
- DU Hypnose en anesthésie - Université Paris Saclay

- DU Hystérocopie opératoire - Université Paris Saclay
- DU Endocrinologie de la reproduction - Université Paris Saclay
- DU Médecine manuelle et ostéopathie médicale - Université Paris Saclay
- DU Pathologies infectieuses de la femme enceinte, du fœtus et du nouveau-né - Université Paris Saclay
- DIU Pédagogie médicale - Université Paris Saclay
- DU Perfectionnement en orthogénie - Université Paris Saclay
- DIU Périnatalité et addictions - Université Paris Saclay
- DU Psychisme et périnatalité - Université Paris Saclay
- DIU Techniques chirurgicales sénologiques, carcinologiques, réparatrices - Université Paris Saclay
- DU Statistiques et Sciences de la Vie - Université Paris Saclay
- DIU Endocrinologie et diabétologie pédiatrique - Université Paris Saclay
- DU Endocrinologie périnatale - Université Paris Saclay
- DU Ethique du numérique en santé - Université Paris Saclay
- DIU Ethique en procréation et périnatalité - Université Paris Saclay
- DU Éthique, soin, santé et société - Université Paris Saclay
- DIPLOME D'UNIVERSITE REPARATION DU DOMMAGE CORPOREL (FORMATION CONTINUE) - Universités de Sorbonne Paris
- DIU DE L'HYPERLAXITE AUX SYNDROMES D'EHLERS-DANLOS : DIAGNOSTICS ET PRISE EN CHARGE - Université Paris Saclay
- DIU DE NEURO-UROLOGIE ET URODYNAMIQUE - Faculté de Médecine de Sorbonne Université, Paris - Université Pierre et Marie Curie
- DIU INTER-UNIVERSITAIRE DE STATIQUE PELVIENNE ET URODYNAMIQUE - Université Montpellier-Nîmes
- DU D'URODYNAMIQUE ET DE PELVI-PERINEOLOGIE - Université Denis Diderot - Paris VII
- DU UNIVERSITAIRE EXPERT URODYNAMIQUE - Faculté de Médecine de Sorbonne Université, Paris
- DIU PELVIPERINEOLOGIE DE LA FEMME - Universités de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Nancy, Poitiers et Strasbourg
- DIU DE CHIRURGIE VAGINALE ET PERINEALE - Universités de Nîmes-Montpellier, Clermont-Ferrand, Lyon et Lille
- DIU DE PELVI-PERINEOLOGIE - Universités de Bordeaux et Toulouse
- DIU DE REEDUCATION PERINEALE - Universités de Sorbonne, Paris
- DU DOULEUR PELVIENNE CHRONIQUE - Université de Nantes
- DIU MÉCANIQUE ET TECHNIQUES OBSTÉTRICALES - Universités de Sorbonne, Paris
- DU Création et développement de start-ups innovantes - Université Paris Saclay
- DU Entrepreneuriat - Université Paris Saclay
- DU Violences de genre et processus pénal : auteurs, victimes et parentalités - Université Paris Saclay

DU gynécologie obstétrique Sud EST

- DU de Pathologies maternelles et grossesses à haut risque – Lyon 1
- DU Sénologie et cancer du sein – Lyon 1
- DIU Médecine Fœtale – Lyon 1, Saint Etienne, Grenoble, Clermont Ferrand
- DIU Chirurgie vaginale – Lyon 1, Clermont Ferrand, Nîmes
- DIU Colposcopie et pathologies génitales liées à HPV – Lyon 1, Saint Etienne, Grenoble, Clermont Ferrand
- DIU Echographie gynécologique et obstétricale – Lyon 1, Clermont Ferrand, Aix Marseille
- DIU Multidisciplinaire et généraliste de prise en charge de l'endométriозe et de l'adénomyose – Lyon 1
- DIU Oncologie gynécologique et mammaire – Lyon 1
- DIU Mécanique et techniques obstétricales – Grenoble
- DU Physiologie en obstétrique – Grenoble
- DU Accompagnement de la grossesse à la naissance - Aix Marseille
- DU Onco-gynécologie - Aix Marseille
- DU Techniques d'hystéroscopie opératoire et diagnostique - Aix Marseille
- DU Techniques chirurgicales en gynécologie - Aix Marseille
- DU Médecine de la reproduction – Onco-fertilité - Aix Marseille

Diplôme Inter Universitaire - Grand Est

- DIU de Chirurgie Gynécologique et Mammaire – Dijon, Strasbourg
- DIU d'Echographie Gynécologique et Obstétricale - Strasbourg
- DIU Médecine Fœtale – Strasbourg, Nancy, Besançon, Dijon
- DIU Statique pelvienne et Urodynamique - Besançon
- DIU de Colposcopie – Strasbourg, Reims
- DIU de Mécanique et technique obstétricales - Besançon
- DU de Gynécologie Médicale – Strasbourg
- DU – Stérilité- Aide Médicale à la Procréation - Strasbourg
- DU des maladies du sein – Strasbourg

- [DU Éthique, Soins, Santé et Société. - Université de Paris Saclay](#)
- [DIU Éthique des pratiques du soin. - Université de Montpellier](#)
- [DU Éthique médicale et relation de soin. - Université de Rennes](#)
- [DIU Éthique des pratiques du soin. Espace de Réflexion Éthique Occitanie, - Université de Montpellier](#)
- [DU Éthique de la Santé. - Université de Lille](#)
- [DU Éthique en Santé. Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes, - Université de Lyon](#)
- [DU d'Éthique : Soins et santé dans une société pluraliste. Accompagner, discerner, décider. Institut Catholique de Paris, THEOLOGICUM, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses](#)
- [DIU Éthique en Santé. - Université de Toulouse](#)
- [DU Éthique appliquée à la santé. - Université de Nantes](#)

ANNEXE 6 Liste des revues recommandables

Liste actualisée, à consulter sur le site du CNP GOGM (en cours d'élaboration)

ANNEXE 7 LISTE DES REGISTRES : ESSURE, CONTRAGYN, EPIGYN

Liste qui sera actualisée

Registre ESSURE Professeur Olivier GRAESSLIN – Reims

Registre CONTRAGYN

Registre EPIGYN

ANNEXE 8 QUESTIONNAIRES D’AUTO-EVALUATION DE SANTE PRECONISES PAR LE CNP GO-GM

- Auto-questionnaire « santé du professionnel » proposé par la HAS, décliné en 4 domaines : santé globale (à refaire tous les deux ans), vie professionnelle, vie extra-professionnelle, prise en compte de son état de santé dans son exercice
 - https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31
- Autotest - SMART propose plusieurs tests, accessibles aux praticiens et aux équipes de soins.
 - <https://sfar.org/comites/sante-au-travail-smart/auto-tests/>
- Karasek Job Content Questionnaire :
 - http://rsmv.fr/content/karasek-questionnaire-2_contenu1402997546.pdf
- The Nordic Musculoskeletal Questionnaire : <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/RG1-270.pdf>
- Perceived stress Scale (PSS) :
 - https://www.eyrolles.com/Errata/9782212679052/Erratum_54-55.pdf
- Montgomery Asberg Depression Rating Scale (MADRS):
 - <http://www.departement-information-medicale.com/wp-content/uploads/2010/09/ECHELLE-DE-DEPRESSION-MADRS.pdf>
- Questionnaire Leymann Inventory of Psychological Terror (LIPT):
 - <https://www.eipas.org/images/lipt.pdf>
- Hospital Anxiety and Depression Scale (échelle HAS):
 - https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-11/outil_echelle_had.pdf
- Maslach Burnout Inventory (MBI test):
 - <https://www.urps-ml-paca.org/wp-content/uploads/2016/09/Test-dInventaire-de-Burnout-de-Maslach-MBI-1.pdf>